



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

Brèves d'Italie

Une publication du SER de Rome
21 septembre 2023

LE CHIFFRE À RETENIR

35 MD €

Le montant que l'Italie recevra au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) en 2023

Sommaire

Actualité macro-économique :

Le **PIB** baisse de 0,4% au 2^e trim 2023 / Croissance du PIB à 1% en 2023 et 1,1% en 2024 / Le **taux d'emploi** augmente de 1,2% au 2^e trim 2023 / L'indice de **production industrielle** chute de 0,7% en juillet 2023 / Le FMI trace trois **scénarios démographiques** à l'horizon 2050 - **Politiques européennes** : Point d'étape sur la mise en œuvre du **PNRR** / Mise en place de la **ZES** du Mezzogiorno

Actualité financière :

Le **spread** italien s'élève à 179 points / La **taxe sur les profits exceptionnels** des banques, une mesure « juste » selon la Présidente du Conseil / La création de **Cronos Vita** constitue l'un des derniers jalons du sauvetage pour Eurovita / Un nouveau grand pôle dans la bancassurance pourrait se constituer autour du **groupe Unipol** / Incertitude autour de la privatisation de **Monte Paschi di Siena** - **Nominations et candidatures** : Fabio Panetta, futur Gouverneur de la Banque d'Italie / Andrea Enria quittera la tête du gendarme bancaire européen / Daniele Franco est le candidat de l'Italie pour la présidence de BEI / Piero Cipollone est le candidat de l'Italie pour succéder à Fabio Panetta comme membre du directoire de la BCE / Rome est la ville candidate de l'Italie pour accueillir la nouvelle Autorité de lutte contre le blanchiment d'argent (AMLA)

Actualité sectorielle :

Tourisme : Une taxe pour gérer les flux de touristes à **Venise** / Revers du **tourisme** à l'été 2023 / **Airbnb** soutient les districts artisanaux Made in Italy - **Innovation** : L'**IA** pourrait faire bondir le PIB italien de 18% / L'**intelligence artificielle** est encore peu utilisée par les PME italiennes / L'**Administration** investit sur l'**ICT** / L'**Emilie-Romagne**, 1^{ère} région italienne la plus innovante.

Actualité macroéconomique

Conjoncture macroéconomique

Selon [l'Istat](#), au 2^e trimestre 2023, le PIB a baissé de 0,4%, en base trimestrielle. La baisse s'explique par le recul de la demande intérieure (-0,3%) tandis que la demande extérieure est restée atone, de même que la consommation privée. La contribution des administrations publiques et des investissements est négative, respectivement -0,4 et -0,3 points. L'acquis de croissance s'établit à 0,7% en 2023.

Le PIB italien devrait croître de 1% cette année et de 1,1% en 2024, d'après [l'Ufficio parlamentare di bilancio](#), l'équivalent italien du Haut conseil des finances publiques. La croissance serait portée par la demande intérieure qui bénéficie du dynamisme de l'emploi et du reflux de l'inflation. Les investissements financés par les fonds européens devraient contribuer au dynamisme de la demande intérieure en 2024. Les prévisions pour 2024 ont cependant été ajustées à la baisse (-0,3%), en raison de la baisse de la demande extérieure et du resserrement des conditions financières. De son côté, l'OCDE prévoit un ralentissement de la croissance à +0,8% en 2023.

Au 2^e trimestre 2023 l'augmentation du nombre d'actifs se poursuit (+395 000, +1,7%) pour un total de 23,47 millions d'actifs. Le [taux d'emploi](#) des 15-64 ans augmente à 61,3% (+1,2% en rythme annuel) porté par l'augmentation des contrats à durée indéterminée, plus forte que celle des contrats à durée déterminée. Le taux de chômage a baissé à 7,6% en août (-0,3% par rapport au mois précédent).

L'inflation ralentit à [5,5% en août](#). Le taux d'inflation décélère grâce au reflux des prix de l'énergie non réglementés (+5,7% en août contre +7% en juillet en rythme annuel) et la poursuite de la baisse des prix de l'énergie réglementés (-29,6% en août après -30,3% en juillet en rythme annuel). L'inflation sous-jacente, excluant les produits alimentaires et l'énergie, demeure élevée (+4,8% en août contre 5,2% en juillet en rythme annuel). L'inflation sous-jacente acquise s'élève à +5,2% en août. D'après le [rapport Coop 2023](#), l'inflation a amputé le pouvoir d'achat de 6 700€ par personne en deux ans.

En juillet 2023, l'indice de production industrielle chute de [0,7%](#). Le secteur de l'énergie voit son indice augmenter de 3,7%, alors que celui des biens de consommation diminue (-1,6%), de même que celui des biens d'équipement (-1,5%) et des biens intermédiaires (-0,5%).

Pour illustrer l'impact du vieillissement de la population sur la croissance italienne, le [FMI](#) trace trois scénarios démographiques à l'horizon 2050 selon le niveau de participation de la population au marché du travail.

Tous prévoient une diminution du PIB réel en 2050 par rapport à son niveau de 2019 sous l'effet de la dynamique démographique :

- i) l'Italie connaîtrait une forte réduction du PIB, de près de 20% en 2050, en l'absence d'accroissement du taux de participation au marché du travail et de la productivité ;
- ii) le PIB chuterait de 10% en 2050 en cas de recul de l'âge effectif du départ à la retraite à 70 ans dès 2024 ;
- iii) la baisse du PIB serait plus contenue en cas d'accroissement dès 2024 du taux d'emploi des hommes et des femmes jusqu'à atteindre la moyenne européenne des hommes (80 %) : le PIB augmenterait en 2030 et 2040, avant de chuter à partir de 2050, moins fortement que dans les deux scénarios précédents.

Politiques européennes

Point d'étape sur la mise en œuvre du PNRR. La Commission vient de débloquer la troisième tranche de fonds du plan de relance italien relatifs aux objectifs du second semestre 2022, après l'avis positif du Conseil économique et financier du 11 septembre. Le Conseil a approuvé le 14 septembre les demandes de modifications de l'Italie sur la quatrième tranche relative aux objectifs du premier semestre 2023. En parallèle, l'Italie a soumis dans l'été une demande de révision globale du plan qui modifie 144 des 349 objectifs à atteindre d'ici 2026 et « défiance » 15,9 Md€ de projets du PNRR pour renforcer le financement du nouveau chapitre RePowerEu (19 Md€). Comme pour la modification de la quatrième tranche, la demande de révision globale du plan fera l'objet d'une décision exécutoire du Conseil.

La Zone économique spéciale (ZES) pour le Mezzogiorno, approuvée par la Commission, entrera en application le 1er janvier 2024. Il s'agit d'attirer les investissements nationaux et étrangers en regroupant les 8 ZES qui existent actuellement. Sur le plan opérationnel, cela implique une simplification bureaucratique pour les entreprises, des réductions de cotisations patronales, un crédit d'impôt ainsi que des outils supplémentaires d'incitation dans certains secteurs stratégiques.

Un décret de constitution de cette ZES unique devrait paraître d'ici fin octobre, qui prévoit un plan de financements d'1,5 Md € par an pour 2024, 2025 et 2026, couvert pour 500 M €/an par le FEDER et pour 1 Md€/an par le PNRR.

Actualité financière

Le spread italien s'élève à 180 points le 18 septembre 2023. Il avait atteint un point historiquement bas au printemps à **160 points** mais la tendance est à la hausse et il a progressivement augmenté au cours de l'été. Selon certains observateurs dont la banque d'affaires Morgan Stanley, le spread italien pourrait atteindre **200-210 points** d'ici la fin de l'année.

Le Gouvernement italien assume son projet de taxe sur les profits exceptionnels des banques, actuellement examiné par le Parlement, une mesure « juste » selon la Présidente du Conseil mais qui devrait faire l'objet d'atténuations substantielles. En effet, le produit de cette imposition initialement évalué entre 3 et 4,5 Md€ devrait être plus proche du milliard d'euros en raison des réserves des établissements de crédit et de *Forza Italia* qui plaident notamment pour la limitation de la taxe à 0,15% de l'actif pondéré et l'exclusion du périmètre des banques de petite taille, ainsi que des établissements coopératifs. En outre, la BCE a rendu un avis consultatif soulignant les effets potentiellement délétères de la mesure sur la résilience des banques et l'offre de crédit. La taxe a été initialement configurée comme un prélèvement unique pour l'année 2023 frappant le surplus de marge d'intérêt généré par la hausse des taux. Le taux de prélèvement est fixé à 40 % de la marge supplémentaire enregistrée par les banques si la marge d'intérêt enregistrée en 2022 dépasse d'au moins 5 % la valeur de l'exercice 2021. Le pourcentage passe à 10 % si l'on compare les exercices 2023 à 2021. Plus précisément, le prélèvement devrait être égal à 40% du plus élevé des 2 montants suivants : i) le delta entre la marge d'intérêt 2022 et 2021 pour le montant excédant la marge 2021 d'au moins 5% ; ii) le delta entre la marge d'intérêt 2023 et la marge d'intérêt 2021 pour le montant excédant d'au moins 10% la marge d'intérêt 2021. Le produit de ce prélèvement devrait être affecté au financement d'un fond de soutien pour l'achat d'un premier bien immobilier et à la diminution des impôts promise par le Gouvernement à partir du 1^{er} janvier 2024.

La création de Cronos Vita constitue l'un des derniers jalons du sauvetage de la compagnie d'assurance Eurovita. L'objectif principal est la protection des épargnants grâce à cette nouvelle société contrôlée par cinq grandes compagnies d'assurances (Allianz, Generali, Intesa Vita, Poste Vita, Unipol) ainsi que les banques distribuant les polices. La création de cette société constitue une solution technique de transition en vue de la division ultérieure des portefeuilles de contrats entre les cinq assureurs précités. L'IVASS (superviseur italien des assurances) doit autoriser Cronos Vita à opérer sur le marché italien puis autoriser le transfert des actifs d'Eurovita à Cronos Vita, avant de procéder à la clôture effective de l'opération de sauvetage. L'opération doit être conclue avant le 31 octobre 2023, date à laquelle la mesure de gel des rachats des polices prise en urgence par l'IVASS le 6 février dernier prendra fin.

Un nouveau grand pôle dans la bancassurance pourrait se constituer autour du groupe Unipol. En effet, le groupe bolognais qui détient UnipolSai, premier assureur italien en IARD, et qui est l'actionnaire majoritaire de Banco Bper (5^{ème} banque du pays) désire monter jusqu'à 20 % du capital de Banco Popolare di Sondrio (13^{ème} banque du pays) dont elle détient aujourd'hui 9,5%. Cette opération permettrait à Unipol de s'imposer comme le partenaire de référence de ces deux réseaux bancaires et d'améliorer la distribution de ses produits tout en poussant à des synergies entre Banco Bper et Banco Popolare di Sondrio.

Incertitude autour de la privatisation de Monte Paschi di Siena. *Forza Italia* plaide pour une privatisation permettant d'alimenter rapidement les recettes budgétaires tandis que la *Lega* préférerait attendre afin de mieux valoriser la participation de l'Etat. La Commission européenne et le gouvernement italien ont toutefois fixé une date-butoir, qui reste à ce jour confidentielle, pour la privatisation. L'Etat italien détient 64% de la banque toscane dont la valeur en bourse a été divisée par dix depuis 2021, mais dont les résultats sont en nette amélioration depuis deux ans.

Nominations et candidatures

Fabio Panetta, futur Gouverneur de la Banque d'Italie. M. Panetta devrait prendre en novembre prochain la succession d'Ignazio Visco qui achèvera alors son second mandat. Fabio Panetta a réalisé une grande partie de sa carrière à la Banque d'Italie où il a débuté en 1985. En 1999, il devient chef de la direction monétaire et financière. Il prend ensuite la direction du service des études de politique économique et monétaire de 2007 à 2011, année au cours de laquelle il est nommé directeur central pour la coordination de la participation de la Banque d'Italie à l'Eurosystème. Entre 2010 et 2012, il est également directeur chargé du rapport sur la stabilité financière de la Banque d'Italie. En 2019 il est promu directeur général soit le deuxième poste le plus important de la banque après celui de gouverneur. À ce titre, il représente la Banque dans de nombreuses institutions européennes et internationales, dont l'OCDE, le FMI, le G10 et la BRI. En janvier 2020, il devient membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE).

Andrea Enria quittera à la fin de l'année la tête du gendarme bancaire européen. Diplômé de la *Bocconi*, économiste ayant réalisé l'essentiel de sa carrière à la Banque d'Italie (chef du service de la politique de réglementation et de contrôle de 2008 à 2011), et à la BCE (secrétaire du comité de surveillance bancaire du Système européen de banques centrales de 2001 à 2003 puis chef de la division de la surveillance financière de 2003 à 2004), Andrea Enria a été Président de l'autorité bancaire européenne de 2011 à 2018. Il est à la tête du conseil de surveillance prudentielle de la BCE (chairman of the supervisory board) depuis janvier 2019. En 1995 il avait également été conseiller du Premier ministre Lamberto Dini. C'est Claudia Buch, vice-présidente de la Bundesbank, qui devrait lui succéder le 1er janvier 2024. Andrea Enria a fait le bilan de ses années à la BCE ([Bloomberg](#)) Il donne un aperçu des priorités de la BCE en

matière de surveillance, de sa position sur la liquidité (particulièrement surveillée dans un contexte de surabondance de liquidité), la rentabilité et les mesures réglementaires (préoccupations concernant les taxes exceptionnelles sur les marges d'intérêt des banques), ainsi que les défis et opportunités - regagner en crédibilité, investir dans une croissance interne et externe, diversifier les financements - auxquels sont confrontées les banques européennes.

Daniele Franco est le candidat de l'Italie pour la présidence de la Banque européenne d'investissement (BEI). Il fait face à quatre autres candidats dont Margrethe Vestager (commissaire européenne à la concurrence) et Nadia Calvino (ministre de l'économie espagnole). Daniele Franco est né en 1953. Après des études de sciences politiques à l'université de Padoue et un master d'économie à York, il entre à la Banque d'Italie. Conseiller économique auprès de la direction générale des affaires économiques et européennes à la commission européenne, il retourne à la Banque d'Italie en tant que directeur général en 2019. Il devient en 2021 ministre de l'Economie et des finances au sein du gouvernement Draghi.

Piero Cipollone, directeur général adjoint de la Banque d'Italie est le successeur de Fabio Panetta comme membre du directoire de la BCE. Diplômé en économie de *La Sapienza* et de *Stanford*, M. Cipollone exerce comme économiste au sein de la banque d'Italie depuis 1993. Il a notamment occupé les fonctions de directeur exécutif à la Banque mondiale, représentant l'Italie, l'Albanie, la Grèce, Malte, le Portugal, Saint-Marin et le Timor-Oriental de 2010 à 2014, chef du département de la planification et du contrôle de la banque d'Italie de 2014 à 2017 et conseiller pour les affaires économiques auprès de la présidence du Conseil des ministres de 2018 à 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2020, il est le directeur général adjoint de la Banque d'Italie.

Rome est la ville candidate de l'Italie pour accueillir la nouvelle Autorité de lutte contre le blanchiment d'argent (AMLA). La création de cette nouvelle agence européenne a été prévue par le paquet législatif publié le 21 juillet 2021, avec pour objectif de constituer le cœur d'un système européen intégré composé de l'ensemble des autorités nationales compétentes en la matière. Les autres villes candidates sont: Francfort, Vienne, Paris, Madrid et Vilnius. Le 17 avril 2023, le Parlement a approuvé le mandat pour entamer des négociations en trilogue avec le Conseil. L'agence doit être créée en 2024 pour être pleinement opérationnelle en 2026.

Actualité sectorielle

Tourisme

Revers du tourisme à l'été 2023

Selon la [Fédération italienne du tourisme \(Assoturismo\)](#), les flux touristiques, marqués par une forte progression sur les cinq premiers mois 2023, ont décéléré à l'été (juin, juillet, août) enregistrant une baisse de nuitées de 1,4% (3 millions) par rapport à l'été 2022. Cette diminution serait notamment liée au recul des voyages des italiens (- 5,7%), freinés par la hausse des prix des transports et des structures d'hébergement. On constate plus précisément, une baisse des flux touristiques vers les destinations balnéaires (-3,2%) et la campagne (- 3,1%) alors que les villes d'art rebondissent de 2,7%.

Une taxe pour gérer les flux de touristes à Venise

Le surtourisme risque de provoquer des changements irréversibles sur le patrimoine de Venise qui accueille chaque année 30 millions de visiteurs, six cents fois plus que le nombre de ses résidents. L'UNESCO avait recommandé, fin juillet dernier, le classement « en péril » de Venise, menacée également par le réchauffement climatique et le développement urbain. Pour limiter les flux touristiques, la [municipalité de Venise](#) annonce mettre en place, à titre d'essai, un ticket d'entrée de 5 € par personne pour les visiteurs d'un jour aux dates de test prévues à compter de 2024. Cette taxe, payable en ligne, concernera les journées (une trentaine) pendant lesquelles le nombre des touristes est traditionnellement plus élevé (notamment les week-ends du printemps et d'été). Le calendrier des jours concernés sera publié ultérieurement. Seront exemptés de cette taxe les moins de 14 ans et les touristes passant au moins une nuit sur place car soumis à la taxe de séjour. D'autres catégories de personnes (i.e. les résidents de la région Vénétie) auront cependant l'obligation de réserver leur entrée dans la ville sur une plateforme appropriée. Le Comité du patrimoine mondial a décidé, le 14 septembre dernier, de ne pas inscrire finalement la lagune de Venise au patrimoine mondial en péril malgré certaines préoccupations concernant la protection du site.

Airbnb soutient les districts artisanaux Made in Italy

La campagne *Made in Italy*, lancée par la [Fédération italienne de l'artisanat et des PME \(CNA\)](#) et la plateforme de location courte durée *Airbnb*, en collaboration avec le ministère du tourisme, a le but de promouvoir l'artisanat italien à travers le réseau d'hôtes qui rejoindront l'initiative. Ont été identifiés trois districts artisanaux d'excellence : le district de l'or à Vicence (Vénétie), de l'albâtre à Volterra (Toscane) et de la céramique à Caltagirone (Sicile). A cette fin, Airbnb a dédié une [page web](#) spécifique (disponible en italien et anglais) pour présenter le savoir-faire italien, les artisans de chaque district et les principaux monuments de la ville. Sont organisés également des webinaires de formation et de sensibilisation pour les hôtes des régions concernées au soutien de cette initiative.

Innovation

L'IA pourrait faire bondir le PIB italien de 18%

Confronté à un vieillissement croissant de la population, l'Italie pourrait perdre 3,7 millions de salariés d'ici 2040 et voir chuter la valeur ajoutée d'environ 268 Md€. Une [étude](#) menée par le think tank *The European House of Ambrosetti*, en collaboration avec Microsoft Italia, entend révéler l'impact que l'IA pourrait avoir sur la productivité italienne. L'IA pourrait générer jusqu'à 312 Md€ de valeur ajoutée, augmentant ainsi le PIB italien de 18%. Pour répondre à ce défi, l'Italie devrait renforcer la numérisation de 113 000 PME et la formation spécialisée des travailleurs. 70% des entreprises italiennes qui utilisent déjà cette technologie ont déclaré avoir eu des avantages de productivité. Parmi les principaux secteurs d'utilisation d'IA, on trouve la recherche d'informations (55%), l'assistance virtuelle (48%) et l'efficacité des processus (47%).

L'intelligence artificielle est encore peu utilisée par les PME italiennes

Selon une enquête réalisée par [l'Institut national pour l'analyse des politiques publiques \(Inapp\)](#), seul 2% des PME avec au moins 10 emplois a investi dans le numérique entre 2019 et 2021. Ce pourcentage évolue selon la taille de l'entreprise, la zone géographique et le secteur d'activité: l'adoption de l'intelligence artificielle (IA) varie de 1,5% pour les PME de moins de 50 salariés à 12% pour celles de plus de 250 emplois et de 1,2% dans le secteur des services moins qualifiés à 7% pour les services de haute technologie. Par ailleurs, les investissements en IA, en ajout en plus de ceux dans le Big Data et la robotique, engendraient une faible hausse de l'emploi (0,7%) en raison d'une hausse importante en formation professionnelle à la charge des entreprises.

L'Administration investit sur l'ICT

En 2022, l'Administration a augmenté de 5,8% (7 Md€) [l'investissement sur les technologies de l'information et la communication \(ICT\)](#) par rapport à 2021. La plupart des investissements concernent les plateformes et les infrastructures (respectivement 49% et 20% du total de l'investissement), suivis par les services (14%) les données (8%) et la cyber sécurité (4%). Le *cloud* a été adopté par toutes les administrations locales et 89% de l'administration centrale.

L'Emilie-Romagne, 1^{ère} région italienne la plus innovante

Selon le [Transatlantic Subnational Innovation Competitiveness Index 2.0](#), l'Emilie-Romagne se situe au 21^{ème} rang à l'échelle mondiale (121 pays) pour la compétitivité et l'innovation, suivie par la Lombardie (36^{ème}) et le Latium (42^{ème}). Malgré la bonne performance de certaines régions, la fracture numérique entre le Nord et le Sud de l'Italie est importante. En effet, le Molise, la Sardaigne, les Pouilles, la Sicile et la Calabre occupent les dernières positions du classement. Par ailleurs, l'Italie est aux derniers rangs pour le nombre de diplômés STEM et d'immigrés qualifiés.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable : « Sostenibile ». Elle est consultable en suivant ce [lien](#).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome

Rédaction : Pierre FARINEAU, Mickael BOUNAKHLA, Federica MERCANTI, Sarah HENRI

Revue par : Jérôme CHEVALIER

Abonnez-vous : federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Rome

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication